Conditions d'acceptation

Déchets de films plastiques

Films plastiques d'emballage propres et non contaminés, de différentes couleurs. Idéalement, ils doivent être conditionnés et présentés dans les sacs de collecte Gielen de 400 litres.

Accepté:

✓ Films plastiques d'emballage propres, colorés et/ou imprimés
✓ Films étirables et films rétractables propres
✓ Sacs en plastique, sacs de transport en plastique et housses en plastique

Vous pouvez éventuellement bénéficier d'une prime de Valipac.

Non accepté:

× Films en aluminium et films laminés (contaminés ou non)
× Films laminés contaminés provenant de l'industrie alimentaire
× Sacs de matières premières
× Films de construction
× Films agricoles
× Big bags
× Plastiques rigides
× Gobelets, assiettes et couverts en plastique
× Polystyrène expansé (EPS)
× Ruban adhésif, résidus d'autocollants et étiquettes
× Films thermoformés ou films formés sous vide
× Feuillards et sangles de cerclage, avec ou sans métal
× Films à bulles
× Déchets PMC (plastiques, métaux et cartons à boissons)
× Autres matières indésirables

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ou de facturer les surcoûts résultant de la collecte et du traitement de celui-ci.